



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.1 (modification de la garantie), B.2.3 (nature des produits de formulation), B.2.4 (proportion des produits de formulation)**

**Numéro de référence :** 2005-1383  
**Demande :** Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.1 (modification de la garantie), B.2.3 (nature des produits de formulation), B.2.4 (proportion des produits de formulation)  
**Produit :** Herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable  
**Numéro d'homologation :** 24913  
**Matière active (m.a.) :** Oxyfluorène  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1364608

### **Contexte**

L'herbicide Goal 2XL (une préparation commerciale à usage restreint) contient la m.a. oxyfluorène et est homologué au Canada dans la catégorie d'utilisation 14 afin de lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures d'oignons secs, de fraises et de framboises à la dose d'application de 248 g m.a./L. L'utilisation de l'herbicide Goal 2XL au Canada est autorisée aux spécialistes détenant un permis d'application de pesticides, et ce, seulement pour les traitements effectués à l'aide d'un équipement de pulvérisation au sol.

Récemment, l'oxyfluorène a été réévalué au Canada ([PACR 2005-03](#)) et aux États-Unis. Au cours de cet examen, on a tenu compte de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) du gouvernement fédéral et de la directive d'homologation ([DIR99-03](#)) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et on a conclu que l'oxyfluorène n'est pas une substance de la voie 1 de la PGST (PACR 2005-03).

### **But de la demande**

Le but de la demande était de modifier la garantie, la nature et les proportions des produits de formulation du Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable. La quantité de m.a. est réduite de 248 à 240 g m.a./L. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit.

## **Évaluation des propriétés chimiques**

L'herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable contient de l'oxyfluorène à une nouvelle concentration nominale de 240 g m.a./L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,077 g/ml et un pH de 7,22. Le produit contient un distillat de pétrole. Les exigences en matière de propriétés chimiques pour l'herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable sont respectées.

## **Évaluation sanitaire**

On ne prévoit pas que la modification à la formulation altère de façon importante le profil toxicologique de l'herbicide Goal 2XL. Aucune donnée sur la toxicité n'a été soumise et aucune n'était exigée.

On ne prévoit pas que les modifications à la formulation et à la garantie de l'herbicide Goal 2XL entraînent une augmentation de l'exposition à l'oxyfluorène chez les préposés au mélange, au chargement et à l'application ou chez les travailleurs de retour dans les zones traitées. Les profils d'emploi sont identiques à ceux déjà homologués, la seule différence étant une légère diminution dans la garantie de la m.a., ce qui devrait résulter en une diminution marginale de l'exposition.

Afin d'appuyer la nouvelle formulation de l'herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable (modification de la garantie, nature et proportion des produits de formulation), aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise. À la suite de la comparaison entre la nouvelle formulation et l'ancienne (numéro d'homologation 24913), rien n'indique que la diminution de la garantie ou que la modification de l'un ou l'autre des produits de formulation aura un effet sur la quantité de résidus d'oxyfluorène lorsque cette nouvelle formulation est utilisée selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Par conséquent, on ne prévoit pas d'augmentation de l'exposition par voie alimentaire. Cette modification à la formulation du produit ne présentera pas de risque inacceptable pour aucun des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

## **Limites maximales de résidus**

D'après les quantités maximales de résidus observées dans les cultures traitées selon le mode d'emploi de l'étiquette actuelle, les résidus d'oxyfluorène dans les cultures de framboises rouges et d'oignons secs respectent la norme générale par défaut de 0,1 partie par million (ppm) fixée aux termes de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) et son Règlement au Canada.

## **Évaluation environnementale**

On a jugé que la modification à la formulation était mineure et qu'elle n'entraînerait aucune augmentation de l'exposition environnementale à ce produit.

## Évaluation de la valeur

Puisque d'un point de vue historique la substitution d'un composé tel qu'un surfactant ou un agent émulsifiant dans un volume similaire d'un composé semblable n'a pas altéré de façon notable l'efficacité des herbicides ou la tolérance des cultures à leur égard, on n'a pas exigé des données sur la valeur en appui à cette proposition de modification de la formulation de l'herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable.

## Conclusions

L'ARLA a complété l'évaluation de la demande faisant l'objet de ce rapport et a jugé que les renseignements fournis étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Goal 2XL sous forme de concentré émulsifiable.

## Références

### A. Liste des études ou des renseignements soumis par le titulaire d'homologation

#### Évaluation des propriétés chimiques (en anglais seulement)

- |              |  |
|--------------|--|
| PMRA 1079821 | Determination of color, physical state, odor, oxidizing and reducing action, flammability, explodability, pH, viscosity and density of GF-1243, an end-use product containing oxyfluorfen. Dow AgroSciences LLC, Study No. FAPC033254. Study report date: 29-Sep-2003. 19 pp. DACO 3.5.  |
| PMRA 1054376 | Development and accelerated storage stability in glass of Goal 2XL formulation GF-1243. Dow AgroSciences LLC, Study No. NAFST 745. Study report date: 18-Sep-2003. 16 pp. DACO 3.5.10.   |
| PMRA 1325236 | Storage stability and package corrosion characteristics of GF-1243: One-year study. Dow AgroSciences LLC, Study ID FOR-05-033. Study report date: 06-Nov-2006. 23 pp. DACO 3.5.10 and 3.5.14.  |
| PMRA 1085396 | Group A: Product identity and composition, description of materials used to produce the product, description of the formulation process, discussion of formation of impurities, certified limits, and enforcement analytical method for Goal 2XL Herbicide (GF-1243), an end use product. Dow AgroSciences LLC, Study No. NAFST-05-133. Study report date: 02-Oct-2005. 12 pp. DACO 3.2. |

PMRA 1079820 Analytical method and validation for the determination of oxyfluorfen in Goal 2XL and Goal 40 WP. Dow AgroSciences LLC, Study ID DAS-AM-01-043. Study report date: 07-Jan-2002. 34 pp. DACO 3.4.1.

Évaluation de la valeur (en anglais seulement)

PMRA 1079822 Value summaries. Dow AgroSciences. Study report date: 06-Oct-2005. pp. 1 DACO 10.2.3.1 and DACO 10.3.1.

**B. Renseignements additionnels**

I) Renseignements publiés

Évaluation de la Division de l'évaluation environnementale

Projet d'acceptabilité d'homologation continue (PACR 2005-03). *Réévaluation de l'oxyfluorène*, 30 juin 2005, p. 9.

Directive d'homologation (DIR99-03) *Stratégie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant la mise en œuvre de la politique de gestion des substances toxiques*. 12 mars 1999, p. 10.

ii) Renseignements non publiés

Aucun

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.